

Maires Ruraux de France

**36000**  
c o m m u n e s

Etre  
jeune  
à la  
campagne

Numéro 280 - novembre 2010



# Sommaire

## Editorial

- Réforme des collectivités territoriales : quand la forme entraîne au fond par Vanik Berberian

p.2

## Actualité

- M. Mercier rencontre les maires ruraux
- Dur menu pour la CMP
- Capacité d'accueil à l'échelle du RPI !
- L'AMRF demande un deuxième plan écoles numériques rurales

p.3

p.5

p.6

## Congrès AMRF

- Quelle place pour les jeunes en milieu rural ?
- Politique jeunesse en milieu rural, quels enjeux ?

p.8

p.10

## Réseau

- Union des maires ruraux du Loiret : hommage aux fondateurs et regard vers l'avenir

p.15

## Communiqué de presse

- Aménagement à 2 x 2 voies de la RN 85

p.16

ORGANE OFFICIEL  
DE L'ASSOCIATION  
DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

• Administration Gestion :  
52, avenue Foch  
69006 LYON  
Tél. 04 72 61 77 20 - Fax 04 72 61 79 97  
36000communes@amrf.fr

• Fondateurs :

Etienne Furtos - Jean Herbin  
François Paour - Gérard Pelletier

• Directeur de la Publication :

Vanik Berberian

• Directeur de la Rédaction :

Pierre-Yves Collombat

• Rédactrice en Chef :

Magali Vagneur

• Comité de Rédaction :

Vanik Berberian - Dominique Bidet - Pierre-Yves  
Collombat - Max Feschet - Michel Fournier - Louis  
Pautrel - Andrée Rabilloud

• Imprimerie :

Imprimerie Albédia - Aurillac

• Dépôt légal :

4<sup>e</sup> trimestre 2010 - Commission Paritaire :  
0314 G 84400 - ISSN : 0245 - 3185

• Abonnement :

Adhérents : 17,25 € - Non-adhérents : 35 €  
CCP LYON 1076-40 Y

# Editorial

## Réforme des collectivités territoriales : quand la forme entraîne au fond

Tant a été dit et par tous, sur l'incohérence de la démarche retenue dès le début pour aborder une réforme territoriale pourtant nécessaire.

- Saucissonnage des textes engloutis dans une chronologie curieuse.
- Absence totale d'écoute malgré une riche production de rapports divers.
- Je pense en particulier à celui de la commission sénatoriale présidée par Claude Belot à laquelle les sénateurs Gourault, Krattinger et Collombat, notre premier vice-président de l'AMRF, ont activement travaillé et dont les propositions ont été abandonnées.



– Consultations des associations nationales d'élus certes, mais on a très vite compris qu'elles n'étaient que de pure forme, les décisions de principes étant déjà prises. (Ce que le passage en force à l'Assemblée nationale niant les améliorations du Sénat a bien confirmé).

Que peut-il advenir d'une réforme dont les présidents du Parlement et des personnalités reconnues du monde politique ne sont pas loin de penser qu'elle ne peut pas être appliquée en l'état ? Que peut-il advenir d'une réforme qui recueille si peu de consensus des acteurs concernés ? Il faut d'ailleurs souligner l'attitude des élus de la majorité qui dénoncent avec un courage politique certain (encore qu'ils soient ici dans leur rôle), les incohérences du texte.

Ces dernières semaines, les congrès nationaux d'associations d'élus qui sont, faut-il le rappeler, pluralistes, viennent de se succéder. Ils ont tous exprimé leur réticence, voire leur opposition à ce texte, en dénonçant les conséquences du projet et les impasses où il mène chacun des niveaux de collectivités. (Au moment de la rédaction de ces lignes, si on connaît la position du Bureau de l'AMF nous ne connaissons pas encore celle du congrès qui n'a pas encore eu lieu).

Il y a bien ici et là quelques progrès pour améliorer le fonctionnement de nos collectivités territoriales, mais sincèrement, tout ça pour si peu, on s'interroge.

Le fait est que l'évolution globale de l'organisation républicaine du pouvoir local s'engage dans une impasse. Une telle remise en cause est-elle nécessaire ? Au terme de la procédure, on constate que la forme était mauvaise et le fond pire encore. Dommage.

Reste que clarification et simplification sont toujours nécessaires.

**Vanik Berberian,**  
maire de Gargilles-Dampierre (36),  
Président de l'Association des maires ruraux de France



# Michel Mercier rencontre les maires ruraux

Il faut reconnaître à Michel Mercier, ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire, le courage de s'être rendu au congrès de l'AMRF dans un contexte bien difficile. D'autant que les maires ruraux n'ont pas leur langue dans leur poche et n'ont pas hésité à interpeller le ministre sur la réforme en cours des collectivités territoriales.

Devant un auditoire pas vraiment acquis à sa cause, le ministre a tenu à rassurer et apporter quelques bonnes nouvelles.

Du côté des finances, le ministre a annoncé que le gouvernement préparait un nouveau mécanisme de péréquation des droits de mutation, afin de mieux redistribuer ce qui, dans certains départements, peut constituer un véritable trésor de guerre.

Aussi, le ministre a insisté sur la création de la dotation d'équipement des territoires ruraux, fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) avec la dotation de développement rural (DDR). Cette nouvelle enveloppe aura une destination élargie par rapport à celles qu'elle remplace, puisqu'elle pourra servir au financement du montage de projets, ainsi que les frais d'ingénierie. Toutefois, elle ne sera pas plus élevée que la somme des dotations qu'elle remplace.

Si la DGF stagne, la DSR augmente de 6 %. Dans ces circonstances contrain-

tes, c'est pour le ministre un signe que le gouvernement a la volonté de ne pas oublier les communes rurales.

Les maires présents ont toutefois exprimé leurs craintes, voire leur colère. Pour Vanik Berberian, le projet de loi de réforme des collectivités territoriales comporte, dans ses dispositions concernant la création de communes nouvelles une clause scandaleuse qui permet de créer une nouvelle commune sans que les habitants des communes concernées ne soient consultés.

Pierre-Yves Collombat a, lui, alerté le ministre sur les écueils de la disparition des financements croisés. Si la possibilité pour la région de participer au financement d'un projet d'une commune de moins de 3 500 habitants reste théoriquement ouverte, celle-ci est en pratique quasi impossible. En effet, seuls les projets « d'envergure régionale » peuvent être concernés. On voit mal une commune de 3 500 habitants porter un projet d'« envergure régionale ». Modifier la formulation et préciser plutôt « d'intérêt régional » permettrait aux communes de moins de 3 500 habitants d'en-



visager réellement de profiter de ce mode de financement.

Fabrice Dallongeville, maire d'Auger-Saint-Vincent dans l'Oise a, pour sa part, fait remarquer à partir de son expérience que si la réserve parlementaire permet bien souvent de financer les projets des petites communes, c'est selon des modalités totalement opaques, favorisant le clientélisme. Mais cela est une autre histoire. Ou pas.

## Dur menu pour la CMP

Les principaux points chauds à régler par la commission mixte paritaire

### Conseillers territoriaux

Le principe de leur création ayant été voté, seules les modalités de leur mise en œuvre restent à définir par la CMP. Le principal point d'achoppement reste le mode de scrutin. Si les dépu-

tés se sont accordés pour choisir le scrutin majoritaire uninominal à deux tours, cela n'a pas été le cas au Sénat, qui n'a pas pu trouver de majorité sur le mode de scrutin.

Les deux Chambres devront trouver un

accord sur le futur redécoupage des cantons, circonscription du conseiller territorial. Le Sénat avait adopté le fait que ces cantons puissent dépasser les limites des circonscriptions législatives. Pour l'Assemblée Nationale, les

cantons ne doivent impérativement pas dépasser les limites de ces circonscriptions et les communes de 3 500 habitants ne peuvent être divisées sur plusieurs cantons.

Enfin, Assemblée nationale et Sénat devront entériner le tableau qui fixe le nombre et la répartition des conseillers territoriaux. Bricolé de-ci de-là, il semble toutefois qu'il ne fasse plus l'objet de tractations.

**Métropoles** : de nombreux points devront être réglés par la CMP, mais le plus sensible d'entre eux réside dans la question de l'« intégration financière » qui pourrait ressurgir lors de la discussion : les communes membres de la métropole disposeront-elles du choix de ne pas intégrer financièrement la métropole ? Le transfert de la DGF se fera-t-il à la majorité qualifiée ? Enfin, les communes intégrées dans une métropole auront-elles la possibilité de garder la compétence urbaniste ?

## La CMP, et après ?

Composée de députés et de sénateurs, la commission mixte paritaire doit trouver des compromis sur les points qui n'ont pas été adoptés dans les mêmes termes par les deux assemblées. Toutefois, « il est admis que des dispositions déjà adoptées dans les mêmes termes par les deux assemblées – et donc en principe non soumises à la CMP – peuvent être réécrites par elle pour des raisons de coordination rédactionnelle ou de cohérence ».

La commission est composée de sept titulaires et sept suppléants désignés par leurs pairs pour chaque assemblée. Les représentants du sénat doivent compter cinq membres de la majorité et deux membres de la minorité. Pour l'assemblée nationale, 4 des représentants désignés pour la CMP doivent appartenir à la majorité, 3 à l'opposition.

### Création de communes nouvelles

Le Sénat avait décidé que la création de communes nouvelles serait soumise à l'approbation des populations concernées, commune par commune, même lorsque l'initiative de la création de la commune nouvelle a été votée à l'unanimité des CM.

Les députés ont limité cette possibilité aux cas pour lesquelles la création de cette commune nouvelle n'a pas recueilli l'approbation des Conseils municipaux à l'unanimité. De plus, ils ont décidé que serait pris en compte pour la consultation de la population le périmètre de la commune nouvelle d'un seul tenant et non commune par commune, ce qui change considérablement la donne !

### Finances

Le point le plus disputé reste celui des finances et des règles de cofinancement.

Là où le Sénat gardait les options ouvertes – en supprimant toutes les dispositions relatives à cette question

et renvoyant la résolution de la question à une loi ultérieure ! – l'Assemblée nationale réduit considérablement les cas pour lesquels des financements à la fois de la commune, du département et de la région sont autorisés.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, l'Assemblée nationale autorise la participation de la région, mais la réserve aux « projets d'envergure régionale »... autant dire qu'il ne risque pas d'y avoir la queue au guichet, tant on voit mal une commune de moins de 3 500 habitants porter un « projet d'envergure régionale ». (Lire p. 3).

### Compétence générale

Ce dernier point n'offre pas de difficulté de fond. En effet, si la question reste théoriquement en discussion, elle a toutefois fait l'objet, au sein de chaque assemblée d'un consensus sur le fait que seule la commune garde la clause de compétence générale.

Cette composition impose de trouver des équilibres qui ne sont pas nécessairement acquis d'avance. Ce qui peut expliquer pourquoi le gouvernement a fait le choix de reporter la date de la réunion de la CMP du 13 octobre au 3 novembre.

Si la CMP parvient à élaborer un texte, ce dernier est soumis au vote des deux assemblées. Sans garantie qu'elles l'adoptent ! Le gouvernement peut lors de ce dernier vote introduire des amendements. Cette disposition n'est pas ouverte aux parlementaires qui doivent s'exprimer sur les amendements proposés par le gouvernement, puis sur le texte, considéré d'un seul tenant.

Si la CMP ne parvient pas à s'accorder sur un texte, alors le texte est de nouveau présenté aux parlementaires. Qui disposent alors de nouveau de

leur droit d'amendement. Le texte peut ainsi reprendre ses allers-retours entre les deux Chambres, à moins que le gouvernement ne décide d'exercer son pouvoir de donner le dernier mot à l'Assemblée nationale. Hypothèse fort probable, mais qui ne serait pas sans jeter une ombre sur la crédibilité, à la fois du texte et du fonctionnement démocratique, dans la mesure où le Sénat est censé être la Chambre qui porte la voix des collectivités territoriales. Pour un texte portant réforme de ces dernières, il eut tout de même semblé légitime que le Sénat ait le dernier mot...

## Financement des écoles privées

## Capacité d'accueil à l'échelle du RPI !

On croyait l'affaire terminée, réglée par la loi Carle. Voilà qu'un décret en projet menace de relancer la querelle. Pour éviter cela, les maires ruraux de France demandent que la « capacité d'accueil » des communes en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) soit évaluée à l'échelle du RPI, indépendamment du fait qu'il soit adossé ou non à un EPCI.

Fortement mobilisés contre l'article 89 de la loi du 24 août 2004 relatif à la participation des communes au financement des écoles privées extérieures, article complété par la loi Carle du 28 octobre 2009, les maires ruraux de France réunis en Assemblée Générale le 10 octobre 2010, ont adopté, sur proposition de leur commission école, la motion suivante :

Les maires ruraux de France s'opposent au projet de décret d'application de la Loi Carle qui, s'il était pris en l'état après l'avis favorable du Conseil d'Etat, serait un véritable retour en arrière pénalisant bon nombre de communes rurales.

La loi Carle a prévu que, sauf cas dérogatoires, la commune de résidence d'un élève scolarisé dans une école privée située hors de son territoire ne

peut se voir imposer une participation financière que si elle n'a pas de capacité d'accueil nécessaire à la scolarisation de l'élève concerné dans son école publique.

Ayant pour objet de préciser la notion de capacité d'accueil des communes d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI), le projet décret prévoit que la capacité d'accueil serait appréciée uniquement sur le territoire de la commune de résidence de l'élève et non pas par rapport à l'ensemble des écoles du RPI dès lors que celui-ci n'est pas adossé à un établissement public de coopération intercommunale chargé de la compétence scolaire.

Pour l'AMRF, ce décret qui se traduirait par une multiplication des cas de participation financière obligatoire pour les communes est inacceptable et

contraire à l'intention du législateur exprimée lors du vote de la loi Carle. L'AMRF rappelle que dans le contexte financier imposé aux communes, il serait aberrant que la commune de résidence d'un élève scolarisé dans le privé soit contrainte de financer cette scolarisation, quand bien même elle aurait œuvré pour offrir une capacité d'accueil suffisante dans le public. Autre conséquence perverse, ce décret pousserait à la création de nouveaux EPCI dans le seul but de ne pas être pénalisé, alors que l'heure est aujourd'hui à la rationalisation de la carte de l'intercommunalité.

Pour les maires ruraux de France, bon sens et équité devraient présider à la rédaction du décret et éviter de relancer un conflit ouvert que la loi Carle avait contribué à apaiser.





# L'AMRF demande un deuxième plan écoles numériques rurales

Partenaire de l'Education nationale pour le premier plan école numérique rurale, l'AMRF appelle à la mise en place d'une deuxième enveloppe, permettant d'équiper l'ensemble des communes rurales. Elle propose aux maires de soutenir sa demande en se portant officiellement candidat à l'attribution de ce deuxième plan ENR.

Dans son courrier au chef de l'Etat, le président de l'AMRF, Vanik Berberian, considère que les conditions à l'origine du plan Ecoles Numériques Rurales l'an dernier restent les mêmes : les communes de moins de 2 000 habitants ont besoin du soutien financier de l'Etat pour permettre à leurs écoles d'entrer dans l'ère de la pédagogie numérique. Elles pourraient ainsi rejoindre les 6 700 écoles déjà dotées par le plan ENR, résorbant ainsi la disparité des conditions d'enseignement.

Le plan Ecoles Numériques Rurales de 2009 avait largement dépassé les prévisions les plus optimistes du Ministère de l'Education nationale. Malgré la faiblesse de leur budget, les maires avaient mobilisé les crédits nécessaires pour assurer le complément du finan-

cement de ces équipements. Ils avaient ainsi participé à la lutte contre la fracture numérique des territoires.

Destiné à l'origine à 5 000 communes, puis étendu à 6 700 à la demande de l'AMRF, le plan ENR avait enregistré plus de 8 000 candidatures. Le nombre de communes intéressées était potentiellement bien plus important : dans de nombreux départements, les inspections académiques avaient rapidement sonné la fin de l'opération et cessé d'enregistrer les candidatures.

En conséquence, l'Association des Maires Ruraux de France appelle les maires à se mobiliser pour appuyer sa démarche et à lui signaler leur intention de candidater à un nouveau plan Ecoles Numériques Rurales, dans le cas où le chef de l'Etat en prendrait la décision.

**Un formulaire à destination des maires pour appuyer la démarche de l'AMRF est disponible dans ce numéro.**

### Une goutte d'eau dans le budget de l'Education nationale

Les 67 millions d'euros du plan ENR n'ont représenté que 0,28 % des 24 milliards du plan de relance. Les 250 millions nécessaires pour un plan ENR 2 couvrant l'ensemble des 25 000 écoles publiques des communes de moins de 2 000 habitants représenteraient à peine 0,4 % du budget de l'Education 2010 (environ 60 milliards d'euros).

## « Les Interconnectés » : un moment fort pour l'ENR

Début décembre à Lyon, une table ronde sur l'école numérique présidée par le président de l'AMRF Vanik Berberian lors du forum « Les Interconnectés » constituera un nouveau moment fort de la mobilisation de l'AMRF pour un nouveau plan Ecoles numériques rurales (ENR) : jusqu'ici, la demande adressée solennellement au Président de la République n'a toujours pas reçu de réponse.

Les maires ruraux sont tous conviés à y assister (entrée gratuite).

### Un guide méthodologique pour les projets d'écoles numériques.

Partenaire de longue date de cette manifestation, l'AMRF est également à l'origine de la constitution d'un groupe de travail au sein des Interconnectés consacré à l'école numéri-

que. Ce groupe de travail qui réunit élus, représentants de l'Education nationale et industriels, s'est donné pour mission de réaliser un guide méthodologique destiné aux communes souhaitant faire passer leur école au numérique. Il sera rendu public lors des Interconnectés et sera ensuite téléchargeable gratuitement sur Internet.

Forum 2010  
13 & 14 décembre  
LYON - CENTRE DE CONGRÈS

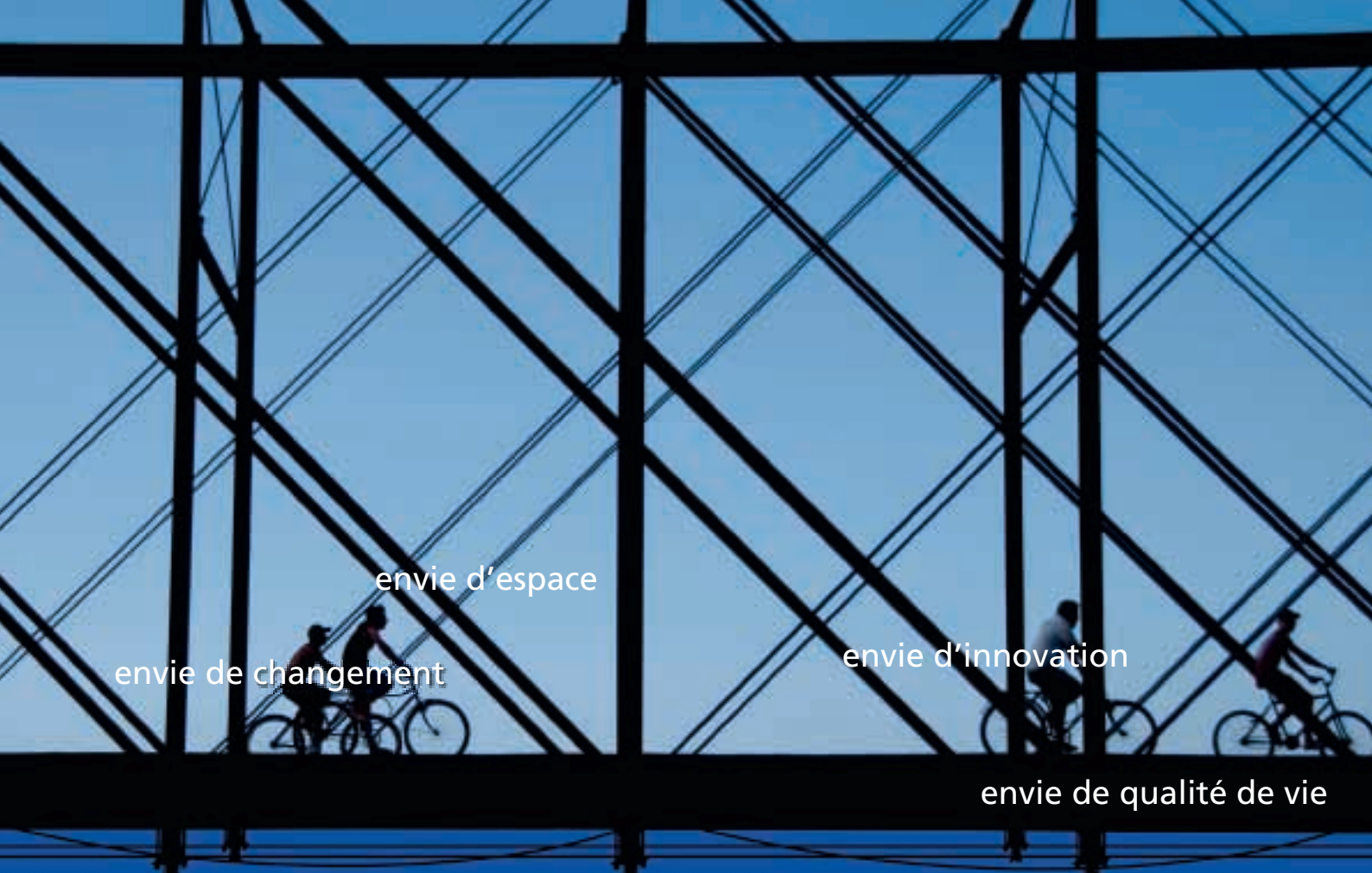
est partenaire  
du 7<sup>e</sup> forum

les  
**interconnectés**  
Nouvelles technologies & innovation pour les territoires

Boostez le développement des territoires  
par le numérique !

Inscrivez-vous !  
[www.interconnectes.com](http://www.interconnectes.com)

The banner features a woman in the foreground looking at a globe with various icons (Wi-Fi, location, etc.) overlaid on it, symbolizing digital connectivity and innovation.



envie d'espace

envie de changement

envie d'innovation

envie de qualité de vie

# Et si l'essentiel c'était le développement local ?

Aujourd'hui chez Dexia, nous nous engageons auprès de nos clients pour construire l'économie du réel. Aussi quand une collectivité nous parle d'un projet de développement local, nous lui apportons notre expérience et nos services pour une meilleure maîtrise de ses ressources et lui proposons une solution financière adaptée, claire et équilibrée. Accompagner le développement durable en matière de bâtiments, d'énergie, d'eau, de transports ou de solidarité, c'est répondre à vos demandes d'aujourd'hui et élaborer avec vous les solutions de demain. C'est cela **s'engager ensemble sur l'essentiel**.

# Etre jeune à la campagne

A la différence d'un certain discours ambiant, qui tend à considérer la jeunesse d'abord comme un problème, les maires ruraux ont pris le parti d'aborder la question par l'analyse et la compréhension. C'est donc dans ce cadre que se sont tenues les discussions lors du dernier congrès des maires ruraux, les 9 et 10 octobre derniers à Autrans, en Isère.



L'abribus... lieu de rencontre privilégié par les jeunes. Ici, l'abribus de Lasséran. « Depuis le début de mon mandat en 2008, je l'ai fait repeindre deux fois après qu'il ait été tagué. La troisième fois, j'ai demandé aux jeunes de me trouver quelqu'un qui me fasse ça dans les règles... depuis, pas un seul tag ! » témoigne Michel Sorriano, maire de Lasséran, dans le Gers.

## Photo de jeunesse

Pour introduire les débats, Jean-Claude Richez a dressé le portrait de la jeunesse aujourd'hui, et particulièrement celui de la jeunesse en milieu rural. Photo d'une génération invisible...

La jeunesse des campagnes a les mêmes attentes que la jeunesse urbaine, mais elle ne dispose pas des mêmes services, notamment pour ce qui concerne le temps libre et les loisirs.

La jeunesse en milieu rural est une population invisible. Elle apparaît peu dans le débat public, sinon de manière stigmatisée, stéréotypée. On la voit en négatif de la jeunesse urbaine : moins formée, moins cultivée. Paradoxalement, cette population invisible est régulièrement convoquée par les autorités pour « l'avenir de notre commune ». En milieu rural, on peut se poser la question de la légitimité d'une politique jeunesse : à quoi bon développer une politique pour une

classe absente de la campagne, absorbée par la ville pour les études ou la recherche d'emploi.

### Jeunesse et emploi

Qu'elle soit en milieu rural ou urbain, la jeunesse est dans une position très particulière vis-à-vis de l'emploi.

Les jeunes affichent un faible taux d'emploi : en 2009, seuls 29 % des jeunes de 15 à 25 ans avaient un emploi.

Aussi, ils sont très touchés par le travail précaire : en France, 55 % des jeunes qui travaillent sont dans le cadre d'un contrat temporaire, contre 15 % en Grande-Bretagne ou en Allemagne. Enfin, la crise touche en premier lieu les jeunes : ils sont la variable d'ajustement du marché du travail.

### Une population aux aspirations mal connues

On assiste à une évolution du système de valeur des jeunes.

Si les Français, toutes classes d'âge confondues plébiscitent les valeurs de la famille et du travail, les jeunes placent en tête de liste l'amitié : c'est une valeur fondamentale pour les jeunes.

Ils sont alors confrontés à un vrai problème en milieu rural du fait de l'absence d'un réseau de sociabilité.

Les jeunes plébiscitent également les valeurs civiques : l'égalité, au sens notamment d'égalité des chances, la solidarité, avec en première motivation l'utilité sociale immédiate. A la différence de leurs aînés, animés par des grands idéaux, les jeunes aujourd'hui sont à la recherche d'une effica-



cité immédiate de leur engagement. Enfin, ils plébiscitent le respect, qu'ils entendent comme le fait d'être traités en sujets de plein droit, sur un même pied que les adultes. Ce en quoi, de nouveau, ils diffèrent des générations précédentes.

Leurs attentes concernent l'autonomie, l'accès au travail, au logement et aux loisirs, tournés principalement vers le fait d'être ensemble, de se retrouver, d'où le succès des grands concerts ou encore, plus récemment des « apéros géants ». C'est le paradoxe de notre société qui passe de plus en plus de temps devant un écran : les jeunes aspirent à avoir leur moment, leur espace pour se retrouver.

Notre société fait peu de place aux jeunes. On peut le constater au travers de l'observation de

l'évolution des salaires : depuis la fin des années 70, l'écart s'est considérablement creusé en défaveur des jeunes.

L'accès à l'emploi, comme on vient de le voir, leur est très difficile, et enfin, ils sont absents de la représentation politique pour lequel on observe que l'âge moyen n'a pas tendance à rajeunir, bien au contraire !

## La spécificité de la jeunesse en milieu rural

La jeunesse en milieu rural est spécifique à deux égards : elle est absente. La question est donc de savoir comment créer des liens pour que les jeunes restent ou reviennent.

Elle est aussi plus marquée par la pauvreté qu'en milieu urbain. Parmi les pauvres à la campagne, on compte une forte proportion de jeunes.

Ces jeunes de la campagne peuvent être regroupés en 3 grandes catégories. Les « piégés » : ils se sentent enfermés dans le milieu rural. « Il n'y a rien à faire ici », « il ne se passe rien », « on est au milieu de nulle part », sont des sentences qui reviennent régulièrement dans leur discours. Ils ont tendance au repli sur soi.

Ceux du « rempart » pour lesquels l'isolement permet de se protéger contre ce qu'ils identifient comme les risques du milieu urbain.

Ceux qui revendiquent leur choix de vivre à la campagne. Ceux-ci se projettent dans un avenir en milieu rural.

Pour tous se pose la question de la place, de l'endroit où se retrouver et exercer sa sociabilité. La place, l'abribus, le porche de l'église ?

**« Il faut prendre en compte le fait que les jeunes veulent être acteurs et non simplement répondre à une offre de consommation de loisirs ou de culture ».**

La politique de la jeunesse en milieu rural est confrontée à trois questions cruciales :

La première est celle de l'accès à la qualification et à l'emploi. C'est souvent un vrai problème : il y a un déficit en matière de qualification des jeunes en milieu rural. On peut l'expliquer par le fait qu'en milieu rural, il n'existe pas de vraie

tradition de la qualification. Longtemps, la qualification a été considérée comme un élément peu important. Or, aujourd'hui, c'est la clé de l'emploi. Les entreprises qui veulent se créer ou se développer en milieu rural sont confrontées à cette difficulté de pouvoir recruter des personnes qualifiées.

Cette question de la qualification est cruciale car elle permettrait de maintenir un avenir dans les zones rurales. Parmi les jeunes nés à la campagne, 72 % aimeraient y travailler. Parmi eux, 40 % sont prêts, pour cela à créer leur propre entreprise. 30 % l'envisagent. Mais bon nombre d'entre eux sont en pratique confrontés à la difficulté d'accéder au foncier.

La deuxième question cruciale est celle de l'accès au logement. On trouve en milieu rural 8,7 % de logement sociaux, contre 18,9 % en milieu urbain. Certes, il existe des maisons inhabitées, mais celles-ci restent inaccessibles aux jeunes.

Dans ce secteur-là aussi, les jeunes de milieu rural sont confrontés à la précarité.

La troisième question est celle de la mobilité. Elle est déterminante pour que les jeunes puissent accéder à la formation, à l'emploi et aux loisirs. Ce problème de la mobilité renforce le problème de la difficulté d'accès au marché du travail. De plus, la mise en place d'une politique de transports en commun bien souvent ne règle pas la question des loisirs, car il reste impossible de se déplacer en transports en commun passé 18 h.

## Quelles politiques ?

La jeunesse en milieu rural a besoin d'une politique du temps libre. Comme nous l'avons vu, elle a les mêmes besoins et les mêmes attentes que les urbains. Il faut donc qu'elle puisse avoir accès aux équipements de sport, mais aussi de culture. Un village bien entendu ne peut répondre à ces attentes : il convient alors de procéder à la mutualisation de ces équipements. Pour ce faire, l'inscription de la politique jeunesse aux compétences de l'intercommunalité est une bonne solution.

Les associations sont un élément central de ces politiques visant les jeunes. Il faut toutefois prendre en considération le fait que les jeunes veulent être acteurs et non simplement répondre à une offre de consommation de loisirs ou de culture.

Enfin, la prise en compte de cette seule tranche d'âge est loin d'épuiser la question des politiques jeunesse en milieu rural qui ne peuvent être efficaces que si elles sont pensées de façon globale dans la continuité enfance : jeunesse, l'articulation économique, social et éducatif et d'une problématique plus générale de développement social global du territoire prenant en compte également les attentes des jeunes parents, des 25/30 ans qui recourent celle des 16/25 mais comprennent également des attentes particulières notamment en matière de petite enfance.

Jean-Claude Richez est responsable de l'Unité de la recherche des études et de la formation (UREF) de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP).

# Politique jeunesse en milieu rural, quels enjeux ?

Michel Fournier, maire des Voivres dans les Vosges a mis en place une politique de la jeunesse. Il témoigne de son expérience.

Qu'est-ce qu'une politique jeunesse ? Selon la commission Fédérale de la Jeunesse :

« **C'est une politique de société qui prend en compte, à tous les niveaux et dans tous les domaines, la situation, les besoins et les attentes de la jeune génération** ».

On considère que le domaine de la jeunesse est un domaine transversal qui touche de nombreux domaines d'actions de l'Etat.

On donne une ligne directrice claire, qui reconnaît une place spécifique aux jeunes.

On introduit l'idée de partenariat avec les jeunes.

Faire de la politique de la jeunesse, c'est faire de la politique de société parce qu'une politique de la jeunesse qui ne s'intéresse qu'aux jeunes contribue à creuser le fossé entre les générations.

Présentation de la communauté de communes du Val de Vôge

5 300 habitants : 23,5 % - 20 ans

13 communes

Sud du département des Vosges

Tissu industriel nul,

Seule potentialité : tourisme autour d'une station thermale

Les prestations sociales sont quasi les seules ressources de nombreuses familles monoparentales pour la plupart.

Le département des Vosges a choisi notre canton comme canton test pour définir en partenariat avec lui une politique jeunesse. Sa proposition consistait à créer un poste d'éducateur

spécialisé comme relais-jeunes. Le coût de ce poste, la façon de travailler ainsi que le recrutement proposé ne nous a pas convenu. Nous pensions avoir plus besoin d'une réponse d'animation du territoire que le parachutage d'un éducateur spécialisé. D'où l'embauche en juillet 2009 de 2 animateurs de village.

### Nos six défis en matière de jeunesse.

**Le 1<sup>er</sup> défi : la jeunesse est un enjeu global dans le développement territorial.**

Le territoire du Val de Vôge connaît depuis un certain temps un exode des jeunes. Il existe un enjeu de survie de ce territoire : l'environnement éducatif est très important pour l'attractivité des familles. S'il y a une attractivité des territoires, il peut y avoir l'espoir d'une attractivité économique.

Il y a 10 ans, en accord avec les élus, l'Education Nationale, les enseignants, les parents d'élèves, a été créé un Réseau d'Ecoles Rurales pour qu'entre autres, un élève s'identifie à un territoire et cela le plus tôt possible : un territoire plus large que sa seule commune ; le territoire d'un collège. Faut-il encore que le collège soit attractif. Et

dans les secteurs excentrés comme le nôtre, on ne se bouscule pas pour venir enseigner !

**Le 2<sup>e</sup> défi : l'accueil des nouvelles populations en milieu rural.**

De nouveaux besoins et de nouvelles demandes émergent ou émergeront avec l'arrivée de nouvelles populations. Cela veut dire rechercher et mettre des moyens pour faire aimer le territoire notamment par les jeunes adolescents, qui le plus souvent sont dans le rejet de tout parce que pour simplifier, voire caricaturer, c'est comme cela à cet âge.

**Le 3<sup>e</sup> défi : changer les représentations dominantes sur la jeunesse.**

**Cette citoyenneté qui ne demande qu'à être active, est donc latente et doit s'exprimer dans des espaces facilitateurs (associatif). Une des particularités des jeunes ruraux réside dans une sociabilité intergénérationnelle que les acteurs urbains peuvent nous envier (comité des fêtes du village, structures associatives culturelles ou festives...).**

C'est passer d'une vision négative et paternaliste à une vision objective et positive. Mais cette vision négative représente le principal frein à l'élaboration d'une politique avec les jeunes car elle est alimentée par le comportement de nombreux jeunes (incivilités diverses, non-respect des règles élémentaires du vivre ensemble...). Et pourtant, la majorité des enquêtes auprès des jeunes, aussi bien en zone rurale ou urbaine révèle une très forte disponibilité en matière d'engagement.

Cette citoyenneté qui ne demande qu'à être active



Jean-Pierre Bouquet veut faire du  
**développement durable** une réalité.  
**Nous travaillons ensemble**  
pour l'inscrire au **COEUR** de sa ville.

**Jean-Pierre Bouquet est maire de Vitry-le-François.**

L'accompagnement d'EDF Collectivités a permis à Jean-Pierre Bouquet de faire bénéficier sa ville d'un diagnostic énergétique sur-mesure. Il a ainsi pu prendre les bonnes décisions pour rendre les bâtiments publics plus performants et plus économes en énergie.

Pour en savoir plus, contactez votre interlocuteur dédié  
ou rendez-vous sur [edfcollectivites.fr](http://edfcollectivites.fr)



**CHANGER L'ENERGIE ENSEMBLE**



ve, est donc latente et doit s'exprimer dans des espaces facilitateurs (associatif). Une des particularités des jeunes ruraux réside dans une sociabilité intergénérationnelle que les acteurs urbains peuvent nous envier (comité des fêtes du village, structures associatives culturelles ou festives...).

## Le 4<sup>e</sup> défi : la professionnalisation des intervenants sociaux éducatifs.

A relier avec l'accompagnement des bénévoles qu'il ne faut surtout pas oublier. Cette professionnalisation permettra de pallier la difficulté de l'engagement du bénévolat, mais aussi d'améliorer l'efficacité des actions.

La difficulté de travail en commun des bénévoles et des professionnels se traduit souvent par des querelles de pouvoir et le souci de chacun de préserver son pré carré... (noyaux durs du milieu associatif avec tendance à la fermeture sur soi !).

## Le 5<sup>e</sup> défi : la redéfinition de l'espace des politiques Jeunesse entre l'Etat, les collectivités, les C. A. F. et les institutions départementales et régionales, avec ses contraintes, ses normes « parapluie » toujours plus importantes, véritable frein à l'initiative...

Pour l'instant, il n'existe aucune mesure spécifique globale au niveau des départements, régions et Etat pour une politique jeunesse.

## Le 6<sup>e</sup> défi : le partenariat en tant que levier de développement du territoire.

Une Communauté de Communes ne peut rien si elle souhaite s'engager seule dans une politique de jeunesse. Et là, les premiers interlocuteurs sont les maires ou adjoints des villages car ils ont la connaissance de leurs propres jeunes, de leurs besoins, de leurs habitudes et de leurs dérives parfois....

Malgré la mise en place par le Pays d'Epinal, Cœur des Vosges d'une Maison de l'Emploi labellisée Relais

de Services Publics sur notre communauté de communes équipée d'une cyberbase, avec visioconférences (Pôle Emploi, CAF, CPAM...) et en partenariat avec la Mission Locale, il faut

surtout avoir des réponses économiques sur nos territoires et c'est malheureusement rarement le cas en milieu rural. (Où est l'aménagement du territoire ?)



Jean-Claude Richez, de l'INJEP, Michel Fournier, maire des Voivres et vice-président de l'AMRF, Vanik Berberian, maire de Gargilesse-Dampierre, président de l'AMRF.

## Notre projet éducatif territorial

Notre projet éducatif territorial organise le tiers temps éducatif (les services éducatifs proposés aux enfants, adolescents et jeunes adultes sur leur temps libre). C'est la somme des mesures prises pour développer et rendre plus efficaces ces services élaborés par la Communauté de Communes.

La démarche engagée est la suivante :

- l'identification des services à promouvoir,
- la conduite du diagnostic territorial,
- la définition des objectifs de développement de l'offre de services et les mesures d'accessibilité à cette offre,
- le choix des modalités de concertation et de coopération entre les opérateurs territoriaux,
- l'évaluation de l'application et de la pertinence du projet.

La démarche s'est décomposée en trois étapes :

Etape 1 Enquête et information des Maires du territoire comprenant :

- une information sur la démarche auprès du milieu associatif,
- recueil de l'état de l'offre périscolaire locale existante dans chaque commune par des réunions dans chaque village.

Etape 2 Mobilisation des Communes intéressées pour :

- analyser l'état de l'offre existante,
- rapprocher l'offre et les besoins,
- établir des orientations d'actions,
- ébaucher les grandes lignes de chaque projet avec les associations concernées à partir des actions existantes.

Etape 3 Elaboration du projet éducatif comprenant :

- la formalisation des projets retenus,
- le repérage des porteurs de projet,
- l'établissement d'un plan de réalisation et un plan de financement pour chaque projet.

## Exemple d'activités mises en place depuis la création du suivi jeunesse

La Communauté de Communes du Val de Vêge s'est dotée de deux animateurs territoriaux en juillet 2009. Le projet jeunesse est élaboré continuellement et permet de mener un travail d'équipe avec les élus délégués à la Jeunesse. L'équipe se réunit chaque mois dans l'objectif de maintenir et d'orienter les actions vers un service de qualité à long terme.

Avancement du projet Jeunesse.

Ce qui a été fait avant l'ouverture des postes (sondages, diagnostics...)

Ce qui a été fait depuis l'ouverture des postes :

- élaboration d'un diagnostic par Commune, puis pour la communauté de communes,
- évaluation des associations du territoire,
- élaboration de sondages (enfants, jeunes, ados et familles),

- prise de contact des enfants,
- évolution du diagnostic,
- élaboration d'un planning d'activités jeunesse du territoire,
- prise de contact avec les enseignants du territoire,
- mise en place de réunions d'informations des familles dans chaque village,
- élaboration et mise en place d'activités intercommunales,
- élaboration d'un projet « adolescents/jeunes adultes »

Exemples d'activités réalisées pour les petits et les adolescents :

- arts du cirque,
- création d'un jardin pédagogique,
- sécurité routière,
- brico récup (maquettes en objets recyclés),
- chorale,
- éveil musical,
- orchestre junior,
- marché de Pâques,
- randonnée pédestre,
- chasse au trésor,
- ouverture régulière du foyer jeune.

Les activités proposées découlent de la capacité d'animation des animateurs de la Communauté de Communes. Résultat : les activités sportives sont quelque peu négligées et nous manquons également d'associations-relais dans ce domaine ; et si elles existent, peut-être souffrent-elles aussi d'un manque de moyens matériels et promotionnels.

A noter, la mise en place et le développement d'un réseau de lecture publique entièrement gratuite, couplée d'animations culturelles accessibles à tous et notamment aux jeunes. A noter également que nous envisageons l'achat de minibus avec permis de transport en commun pour nos animateurs pour répondre entre autres aux problèmes de mobilité des jeunes.

Nous sommes conscients que notre démarche ne peut s'inscrire que dans la durée. Notre action d'interlocuteur aura des résultats probants quand la « génération gamin » deviendra ado voire jeunes adultes.



## Combinons nos énergies au service de votre territoire



juwi EnR vous accompagne tout au long de votre projet éolien et solaire photovoltaïque : conseil, faisabilité, développement, financement, construction, exploitation, remise en état du site ou renouvellement du parc.



Venez nous rencontrer au Salon des Maires et des Collectivités Locales dans le **Hall 3.2 - Stand K 31** (23-25 novembre 2010 à Paris - Porte de Versailles).

Conférence le **mercredi 24 novembre de 11h45 à 12h45** dans la salle 30 du Pavillon 3 sur le thème :

**Grenelle 2 et réforme de la Taxe Professionnelle : de nouvelles règles pour valoriser le potentiel éolien et photovoltaïque de votre territoire.**

En savoir plus :  
[www.juwi.fr](http://www.juwi.fr) • Tél. 02 31 87 83 77

**juwi**

Pour conclure, les politiques jeunesse sont en construction, à condition que nous laissions une place réelle pour les jeunes, une véritable place, pas un strapontin.

Car, nous sommes aujourd'hui, élus ruraux, confrontés à une obligation de décision. Sans vouloir appuyer sur l'accélérateur « jeunes en difficultés », il nous faut constater ce fait de société : une déserrance de plus en plus grande de beaucoup de nos jeunes avec à la clé de l'alcool, de la « défonce », du vandalisme et toutes sortes d'autres incidents qui nous obligent

de plus en plus à intervenir directement.

Nous sommes le plus souvent la seule autorité existante sur place !

L'autorité parentale est aux abonnés absents.

L'enseignant ne peut pas tout régler et il est malheureusement rarement soutenu par sa hiérarchie.

Le gendarme brille par son absence sur nos territoires.

Le curé ne fait plus d'« apparition » et ne fera pas de « miracle »

Le service civique, compensation inavouée du service militaire, mais

exclusivement basé sur le volontariat, ne pourra apporter des réponses à ceux qui auraient le plus besoin de repères et de structures de socialisation.

Reste l' élu de base ! seul !

Entre parenthèses, il est à remarquer que : Les communautés de paroisses existent

depuis fort longtemps faute de curés. Les communautés de brigades existent depuis plusieurs années, faute de moyens d'état.

Les communautés d'écoles regroupées en un seul lieu sont également une volonté d'état.

Est-ce que les communautés de communes sauront être plus efficaces pour éviter les dérives d'absence de proximité provoquées par tous ces regroupements ??

L'Etat, incapable de définir une politique cohérente et intégrale pour les jeunes depuis de nombreuses années, avec absence de réponse économique et de moyens spécifiques, sans volonté affichée, se retourne vers les élus de terrains pour leur faire porter le képi de la délinquance et les culpabilise doublement puisqu'il est bien connu qu'il y a trop d'élus et donc, qu'il est grand temps de réformer les collectivités territoriales. Vivement demain !

Pour les survivants, il reste la « foi », peut-être la prière. La foi, c'est croire en toi le jeune, la prière c'est « accroche-toi le jeune ».



Les débats du congrès étaient retransmis en direct et sont toujours disponibles sur le site de l'AMRF : [www.amrf.fr](http://www.amrf.fr)

## Des partenaires

Présents au congrès de l'AMRF pour présenter leurs expériences de pratiques en direction de la jeunesse en milieu rural, ces associations ont une présence diverse selon les régions, mais restent des partenaires des maires et de leurs équipes.

Mouvement rural de jeunesse chrétienne (M.R.J.C.)

Audrey MASSIE, présidente du MRJC et Anaëlle BARBE, permanente du MRJC Rhône-Alpes ont présenté trois expériences concrètes favorisant l'engagement des jeunes et mises en place dans le cadre de partenariats avec les élus.

Les projets menés visent à participer à l'animation locale et à l'insertion socio-économique des jeunes en milieu rural. Ils concernent aussi bien les questions de la gestion de l'eau, l'organisation de séjours éducatifs ou

encore la mobilité des jeunes ruraux. [www.mrjc.org](http://www.mrjc.org)

Familles rurales

Familles Rurales est une fédération regroupant 3 000 associations locales autour de quatre grandes missions : répondre aux besoins des familles, défendre leurs intérêts, accompagner les parents dans leur mission d'éducation, participer à l'animation des territoires ruraux. C'est dans le cadre de cette dernière mission qu'il est intervenu au congrès de l'AMRF.

Nicolas Schvob, vice-président de

Familles rurales a présenté Festi Jongl'hop : un festival organisé depuis 5 ans par les jeunes de l'Association Familles Rurales de Boufféré (2 000 habitants) en Vendée invitant les cultures urbaines en milieu rural. Au programme, hip-hop, jonglerie et concerts.

<http://www.jonglhop.com/>

<http://www.famillesrurales.org>

Direction départementale de la cohésion sociale Isère (D.D.C.S. 38)

Isabelle BECU, inspectrice jeunesse et sport, chef du pôle vie associative,



jeunesse et sport a présenté quelques expériences – ou projets d'expérience – mis en place en milieu rural

Au niveau départemental les DDCS (anciennes Directions départementales de la jeunesse et des sports, devenues DDCS avec la RGPP qui leur attribue également la cohésion sociale), sont des partenaires privilégiés des communes pour leur soutien pratique comme financier sur les projets, bien que ce dernier point tende à rétrécir comme peau de chagrin (lire l'édito de Vanik Berberian, en p. 2).

Toutes les coordonnées des services locaux via le site du ministère <http://www.sports.gouv.fr/>

FRANCAS

« Eduquer pour demain », tel est le programme du Mouvement d'éducation populaire, les Francas. Lors de leur intervention devant les congressistes, Christian Toillier, directeur des Francas et Jean-Yves Berger Sabatell, directeur de l'espace jeunes de Pontcharra (38) ont présenté l'expérience conduite en Haut-Grésivaudan

(38), visant à construire une organisation du territoire adaptée aux jeunes, créer des outils de communication qui répondent à la demande de la jeunesse.

<http://www.francass.asso.fr>

Ne sont citées ici que les associations qui ont témoigné lors du congrès. D'autres, tels que l'UFOLEP (citée dans le précédent numéro de 36 000 communes - 279, novembre), la FOL ou encore sont très actives en milieu rural.

## Réseau

### Union des maires ruraux du Loiret : hommage aux fondateurs et regard vers l'avenir

Lors de leur assemblée générale, les maires ruraux du Loiret ont rendu hommage aux fondateurs de l'association par la voix de leur président actuel, Gilles Lepeltier.



Chantal Le Perrot, Gilles Lepeltier, Vanik Berberian, Frédéric Neraud et Bernard de la Rochefoucault.

« Vous avez devant vous la fine fleur de l'UDMR45 », a commencé Gilles Lepeltier, président de l'association des maires ruraux du Loiret, en clôture de l'Assemblée générale.

« Je ne voudrais pas revenir trop longtemps sur le passé, mais pour ceux qui ne le sauraient pas, Bernard de la Rochefoucault créa en 1992 l'UDMR avec 7 collègues, non sans quelques oppositions, et dirigea l'association avec cette idée constante : « apporter des réponses concrètes, même mo-

destes et un slogan : travailler ensemble ou mourir seul ». Il se consacre encore plus aujourd'hui à sa passion des parcs, jardins et autres arboretums, mais reste un fidèle compagnon de l'UDMR du Loiret. Bernard de la Rochefoucault. Vous porterez le titre de président fondateur, ce qui est bien le moins... »

Frédéric Neraud, prédécesseur de Gilles Lepeltier a ensuite été à l'honneur : « Je me fais l'interprète de tous

ici et de tous ceux que j'ai rencontrés pour te dire combien nous avons apprécié ta présidence à l'UDMR. Tu as su réunir autour de toi, une équipe dynamique, faire grandir cette association, la faire reconnaître comme un partenaire incontournable. Tu as su tisser les liens nécessaires avec des partenaires, avec les services de l'Etat et tu as su assurer l'apolitisme de l'association, en millimétrant parfois les équilibres politiques.

Ta décision de quitter ton poste de Maire, impliquait de quitter la Présidence de l'UDMR et nous pouvons comprendre ce choix. [...] Je travaillerai dans la continuité de l'esprit que tu as apporté et le conseil d'administration en sera le garant ». Frédéric Neraud a ainsi été nommé Président d'honneur de l'UDMR 45.

Pour finir, Gilles Lepeltier a rendu hommage à Chantal Le Perrot : « il n'existe pas de secrétaire d'honneur et si nous avions à te classer ce serait sûrement dans les membres bienfaiteurs !! car je sais l'engagement qui fut le tien au cours de ces années ».

Motion prise lors de l'assemblée générale de l'A.M.R.F. le 10 octobre 2010

## Aménagement à 2 x 2 voies de la RN 85 dans les Alpes-de-Haute-Provence

Les Maires Ruraux de France réunis en assemblée générale à AUTRANS (Isère) le 10 octobre 2010 demandent à l'Etat d'inscrire au PDMI (Programme de développement et de modernisation des itinéraires) et au SNIT (Schéma national des infrastruc-

tures des transports) l'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 85 entre Malijai et Digne-les-Bains avec déviation de Mallemoisson et des Mées, seule solution complémentaire à la solution ferroviaire qui permettra de désenclaver la ville pré-

fecture ainsi que l'est des Alpes-de-Haute-Provence, le nord des Alpes-Maritimes et du Var.



The advertisement features a green background with a circular logo at the top left that reads "EDITION 2010" and "ANNUAIRE EUROPÉEN DES COMMUNES". To the right of the logo is a stylized blue and red graphic of a mountain range. The text "campagnol.fr" is written in a large, green, lowercase font. Below this, the main headline reads "Créez le site internet de votre commune !" in bold black letters. To the right of the headline, there are two bullet points: "pour seulement 180€ par an" and "sans connaissances particulières en informatique". Below the headline and bullet points, there are six small images of various municipal websites. At the bottom of the advertisement, it says "Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.campagnol.fr](http://www.campagnol.fr)" and "Offre réservée aux adhérents de l'AMRF".